

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES
412105
943170

CENTRE HAVRAIS DE DISTRIBUTION REGLEMENTEE

Société Anonyme au capital de 40 000 euros

Siège social : Route de la Plaine
76700 ROGERVILLE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président-Directeur-Général

17 317

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2004

L'an deux mille quatre, le vendredi 17 décembre à 14 heures, Messieurs les Administrateurs se sont réunis en Conseil dans les bureaux de SOGESTROL, Route de la Chimie à GONFREVILLE L'ORCHER, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance,
- Prévision de résultats 2004,
- Budget 2005,
- Investissements / bureaux,
- Démission d'un Administrateur – Cooptation d'un Administrateur,
- Agrément de cession d'action,
- Questions diverses.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- | | |
|--------------------------------|----------------|
| - Monsieur Alexandre MONGELLAZ | Président |
| - Monsieur Gérard PERRIN | Administrateur |
| - Maison JAMEIN SA | Administrateur |
| représentée par M. Roussel | |
| - Transports BUFFARD | Administrateur |
| représentés par M. Benard | |

Sont absents excusés :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| - Monsieur Pascal GIRARDET | Administrateur |
| - Société DAHER | Administrateur |
| représentée par M. Hauters | |

Assiste également à la réunion :

- | | |
|---------------------------|-------------------|
| - Monsieur Thierry PICARD | Directeur Général |
|---------------------------|-------------------|

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre MONGELLAZ.

Le Président constate que plus de la moitié des Administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Après lecture, le procès-verbal de la précédente séance du 8 mars 2004 est approuvé à l'unanimité.

PREVISIONS DE RESULTATS 2004

Monsieur PICARD présente les chiffres à fin novembre ainsi que la prévision de résultat 2004.

Un résultat négatif de 128 k€ est envisagé et ceci malgré une progression du chiffre d'affaires de 22 % par rapport à 2003.

Le chiffre d'affaires 2004 serait donc de 1 035 k€ à comparer aux 1 090 k€ budgétés.

Cette différence de 55 k€ en revenu se retrouve au niveau du résultat et ceci malgré quelques abus de fonctionnement, notamment au niveau du personnel qui ont aussi alourdi les charges.

BUDGET 2005

Le budget 2005 est discuté sur la base de l'établissement CARE tel qu'il est. M. PICARD annonce que le dépôt plein ne permet pas de dépasser les 1 155 k€ budgétés et donc un résultat négatif de 43 k€.

La discussion rebondit alors sur la nécessité d'adjoindre à CARE un entrepôt complémentaire pour les produits non classés. Le Conseil demande à ce qu'un dossier plus élaboré soit préparé en tenant compte de tous les paramètres.

INVESTISSEMENTS / BUREAUX

Suite à quelques insuffisances du réseau incendie, une enveloppe de 46 k€ est à prévoir sur ce poste.

Une barrière à l'entrée du site a été demandée par la DRIRE : 5 k€.

Pour satisfaire une demande de stockage de conteneur à maintien de température, une installation électrique complémentaire de 28 k€ est nécessaire.

Ces trois postes sont approuvés et seront financés par un prêt.

Compte tenu de l'état vétuste des bureaux, il est nécessaire de remplacer les locaux actuels. Ces nouveaux locaux pourraient faire partie de l'extension. Dans le cas contraire, un budget de 75 k€ est à prévoir pour la mise en place de bureaux modulaires.

Ce dernier poste est approuvé mais, étant dépendant d'une extension éventuelle, sa mise en œuvre est reportée.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président déclare avoir reçu par lettre en date du 2 novembre 2004, la démission de M. Philippe MARACHE de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter la démission de M. MARACHE et lui exprime ses remerciements pour l'action qu'il a menée dans l'exercice de ses fonctions.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de coopter, en remplacement de M. Philippe MARACHE démissionnaire, Monsieur Bruno CANIHAC pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008. Cette nomination sera ratifiée par la prochaine Assemblée.

AGREMENT D'UNE CESSION D'ACTION

Le Président expose que par lettre en date du 2 novembre 2004 Monsieur MARACHE a fait cession d'une action lui appartenant à SOGESTROL SAS qui soumet au Conseil la cession de cette action à M. Bruno CANIHAC.

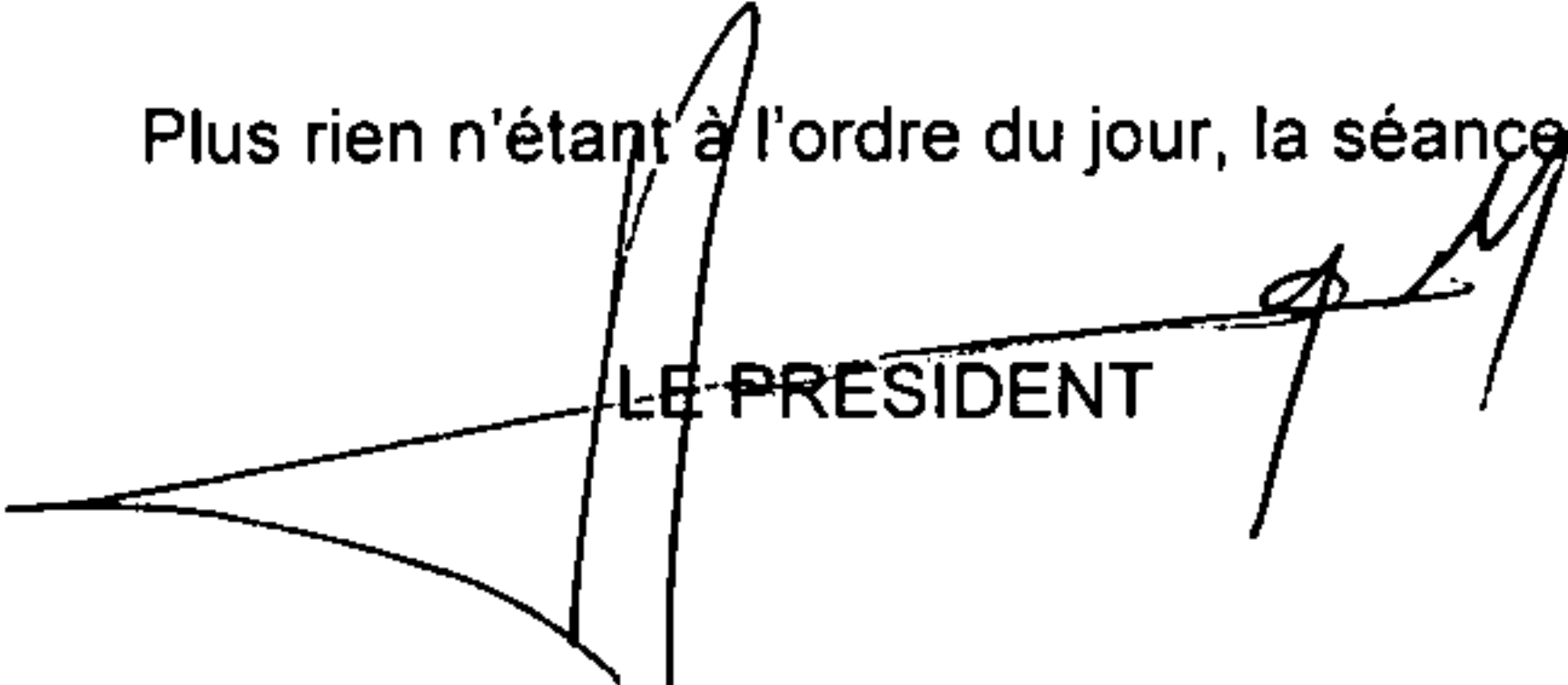
Après délibération et conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil à l'unanimité agréé en qualité de nouvel Actionnaire Monsieur Bruno CANIHAC.

QUESTIONS DIVERSES

1) Suite aux prévisions de résultat, un abandon de créance de l'ordre de 125 k€ sera demandé aux actionnaires.

2) Les Administrateurs demandent à M. PICARD de féliciter l'équipe pour son travail exceptionnel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 15.


LE PRÉSIDENT

UN ADMINISTRATEUR